

14ème législature

Question N° : 103923	De Mme Dominique Nachury (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Familles, enfance et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > famille	Tête d'analyse > conseil conjugal et familial	Analyse > missions. statut.
Question publiée au JO le : 25/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la reconnaissance statutaire du métier de conseiller conjugal et familial (CCF). Professionnels formés pour accompagner chaque étape de la vie relationnelle, affective et sexuelle, les CCF exercent leurs compétences sur l'ensemble des questions et des difficultés liées à la sexualité, aux relations conjugales, familiales, parentales, ainsi qu'aux sujets de l'égalité et de la parité entre hommes et femmes en s'adressant à des publics très diversifiés. Cependant les missions des CCF semblent fragilisées par des dispositifs qui privilégient les solutions rapides au détriment des temps de parole et d'écoute. Alors qu'une grande majorité des CCF exerce au sein de la fonction publique territoriale ou hospitalière, leur statut demeure précaire. Une reconnaissance leur permettrait de faire valoir leurs compétences auprès du public et de pérenniser leur rôle. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à la reconnaissance statutaire de ce métier.